



Assemblée générale

Distr. générale
20 septembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 124 de l'ordre du jour provisoire*

Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Par la décision figurant dans le document A/59/641, la Cinquième Commission a informé l'Assemblée générale que l'adoption du projet de résolution A/C.3/59/L.26 (adopté par la suite en tant que résolution 59/260) entraînerait des dépenses additionnelles d'un montant de 1 092 400 dollars, et elle lui a demandé de prélever ce montant sur le fonds de réserve pour l'exercice biennal 2004-2005 et de l'utiliser dans le cas où les contributions volontaires ne suffiraient pas pour assurer le fonctionnement de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) en 2005. Un montant de 546 200 dollars, soit 50 % du crédit demandé, a été viré au Fonds d'affectation spéciale de l'Institut pour garantir à celui-ci des ressources suffisantes pendant les six premiers mois de 2005.

Avec les ressources dont dispose actuellement son fonds d'affectation spéciale, l'Institut devrait pouvoir poursuivre ses activités jusqu'à la fin de 2005 et avoir un solde de 472 160 dollars en fin d'exercice. Selon les estimations, un montant de 1 314 352 dollars serait nécessaire pour financer les activités de l'Institut en 2006.

* A/60/150.

** La soumission du présent document a été retardée afin que soient prises en compte les données les plus récentes sur la situation financière de l'Institut.



I. Introduction

1. Aux termes du paragraphe 8 de sa résolution 59/260 sur les activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), l'Assemblée générale a notamment décidé d'appuyer pleinement les efforts en cours pour relancer l'Institut et, à cet égard, de veiller à ce qu'il soit en mesure de continuer à fonctionner durant une période d'un an au moins.

2. Avant l'adoption de la résolution susmentionnée, la Cinquième Commission, par la décision figurant dans le document A/59/641, a informé l'Assemblée générale que l'adoption du projet de résolution A/C.3/59/L.26, à titre exceptionnel, entraînerait des dépenses additionnelles d'un montant de 1 092 400 dollars au chapitre 9 du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005. Elle a demandé à l'Assemblée de prélever ce montant sur le fonds de réserve, et de l'utiliser dans le cas où les contributions volontaires ne suffiraient pas pour assurer le fonctionnement de l'Institut en 2005. Elle a également prié le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée, en priorité, sur la situation financière générale de l'Institut au début de la partie principale de sa soixantième session. Le présent rapport a été établi pour donner suite à cette demande.

II. Situation financière de l'Institut

3. Selon l'état des incidences du projet de résolution A/C.3/59/L.26 (A/C.5/59/16) sur le budget-programme, le montant estimatif du solde du Fonds d'affectation spéciale de l'INSTRAW au 31 décembre 2004, soit 91 300 dollars, devrait suffire à financer les activités de l'Institut, y compris les traitements de 10 fonctionnaires (1 D-2, 1 P-3, 3 P-2/1 et 5 agents des services généraux) et les dépenses de fonctionnement jusqu'à la fin de janvier 2005; l'Institut aurait besoin d'un montant supplémentaire de 1 092 400 dollars pour fonctionner jusqu'à la fin de 2005.

4. À la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement tenue à New York le 11 novembre 2004, une contribution de 13 400 dollars au Fonds d'affectation spéciale de l'Institut a été annoncée pour 2005. Au 31 août 2005, les contributions non acquittées à l'Institut s'élevaient au total à 35 550 dollars.

5. Le Fonds d'affectation spéciale de l'Institut disposait au 1^{er} janvier 2005 d'un solde de 959 675 dollars, composé d'un montant de 546 200 dollars correspondant à la moitié de la subvention de 1 092 400 dollars approuvée par l'Assemblée générale pour 2005 et du solde opérationnel net de 2004, soit 413 475 dollars, qui s'explique par une réduction des dépenses et par le versement en novembre et décembre 2004 de contributions volontaires supplémentaires pour un montant total de 92 065 dollars.

6. Pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2005, les fonds supplémentaires versés au Fonds d'affectation spéciale s'élevaient à 696 185 dollars, dont 691 295 dollars au titre des contributions volontaires et 4 890 dollars au titre des recettes accessoires. À cet égard, il convient de noter que la contribution volontaire la plus importante, d'un montant de 604 400 dollars, a été reçue le 15 août 2005.

7. En ce qui concerne le financement des projets non imputés sur le budget ordinaire (projets non essentiels), le Fonds des Nations Unies pour la population a versé une contribution de 30 000 dollars en 2005 pour la mise en œuvre d'un projet relatif à la campagne que mènent les médias pour défendre les droits des femmes en matière de reproduction et de sexualité. L'Institut devrait également recevoir prochainement de l'Agence espagnole pour la coopération internationale une contribution d'un montant supérieur à 500 000 dollars destinée à financer un projet triennal intitulé « Renforcement de la gouvernance dans la perspective de l'égalité des sexes et de la participation des femmes au niveau local ».

8. Pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2005, l'Institut a conservé un effectif de neuf fonctionnaires (1 D-2, 1 P-3, 2 P-2/1 et 5 agents des services généraux). On trouvera dans le tableau 1 ci-après les dépenses correspondant à la période du 1^{er} janvier au 31 août 2005, les prévisions de dépenses pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2005 et le total des dépenses prévues pour 2005, ventilées par rubrique budgétaire.

Tableau 1

Dépenses de l'Institut pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2005, prévisions de dépenses pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2005 et montant total des dépenses prévues pour 2005

(En dollars des États-Unis)

	<i>1^{er} janvier/ 31 août 2005</i>	<i>1^{er} septembre/ 31 décembre 2005</i>	Total pour 2005
Traitements et autres dépenses de personnel	435 197	234 303	669 500
Consultants et experts	111 557	78 443	190 000
Voyages	70 657	26 943	97 600
Services contractuels	58 466	36 934	95 400
Dépenses de fonctionnement	37 328	12 572	49 900
Achats	23 963	11 237	35 200
Dépenses diverses	22 324	23 776	46 100
Total	759 492	424 208	1 183 700

9. Au 31 août 2005, le solde du Fonds d'affectation spéciale de l'Institut était estimé à 896 368 dollars. Les dépenses pour la période allant de septembre à la fin de décembre 2005 devraient s'élever à 424 208 dollars. Comme précédemment, les dépenses prévues comprennent les traitements du personnel, calculés sur la base d'un taux d'occupation des neuf postes existants atteignant 100 % et sur celle des dépenses de fonctionnement pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005. Sur cette base, le solde en fin d'exercice, au 31 décembre 2005, devrait être de 472 160 dollars, comme indiqué au tableau 2.

Tableau 2
Situation financière de l'Institut en 2005

(Montants estimatifs en dollars des États-Unis)

Solde en début d'exercice ^a	959 675
Recettes	
Contributions versées par des gouvernements	691 295
Recettes accessoires	4 890
Total partiel	696 185
Total des recettes	1 655 860
Dépenses (1 ^{er} janvier-31 août)	(759 492)
Solde du Fonds au 31 août	896 368
Dépenses de fonctionnement prévues (1 ^{er} septembre-31 décembre)	(424 208)
Excédent/(déficit) prévu au 31 décembre	472 160
Solde prévu en fin d'exercice	472 160

^a Comprend un montant de 546 200 dollars correspondant à 50 % du montant total de la subvention demandée pour 2005, soit 1 092 400 dollars.

10. Compte tenu de ce qui précède, on estime à ce stade que l'Institut aura suffisamment de ressources pour fonctionner jusqu'à la fin de 2005 et qu'il n'aura pas besoin de fonds supplémentaires.

11. Dans le projet de budget de fonctionnement pour 2006 présenté au Conseil exécutif à sa deuxième session, le 1^{er} juin 2005, l'Institut a estimé avoir besoin d'un montant de 1 314 352 dollars pour financer ses activités de base. Pour l'heure, aucune contribution permettant de couvrir l'intégralité de ces dépenses n'a été annoncée ou versée. En conséquence, l'Assemblée générale devrait examiner la viabilité financière de l'Institut.

III. Conclusion

12. **L'Assemblée générale décidera peut-être de prendre acte de la situation financière de l'Institut et de prendre les mesures qu'elle jugera opportunes.**